



École secondaire Évangéline

Procédures de sélection pour l'admission des élèves aux volets d'enrichissement

Volet MATH/SCIENCE*

Passage de la 2^e secondaire à la 3^e secondaire :

1. L'élève signifie son intérêt pour le volet.
2. L'élève respecte le seuil académique de 75% en math et en sciences de 2^e sec.
3. L'élève répond à un questionnaire en lien avec ses motivations et ses aptitudes.
4. Tirage au sort si trop de demandes pour le nombre de places.

Passage de la 3^e secondaire à la 4^e secondaire (Mathématique SN/Science STE) :

1. L'élève signifie son intérêt pour le volet.
2. L'élève respecte le seuil académique de 75% en science de 3^e sec.*
3. L'élève est recommandé par un enseignant de la discipline concernée du niveau précédent.
4. Tirage au sort si trop de demandes pour le nombre de places.

Passage de la 4^e secondaire à la 5^e secondaire (Mathématique SN/Science STE) :

1. L'élève signifie son intérêt pour le volet.
2. L'élève est recommandé par un enseignant de la discipline concernée du niveau précédent.
3. Tirage au sort si trop de demandes pour le nombre de places.

**Pour le volet Math/Science en 4^e et 5^e secondaire, les élèves doivent répondre aux normes et modalités de l'école et avoir un cursus de cours annuel sur un seul niveau.*

Volet ARTS-MIX MÉDIAS

1. L'élève signifie son intérêt pour le volet.
2. Tirage au sort si trop de demandes pour le nombre de places.

Volet SPORTS

1. L'élève signifie son intérêt pour le volet.
2. L'élève est recommandé par un enseignant de la discipline concernée.
3. Tirage au sort si trop de demandes pour le nombre de places.

Volet LANGUES/SCIENCES HUMAINES

1. L'élève signifie son intérêt pour le volet.
2. Tirage au sort si trop de demandes pour le nombre de places.

Pour les quatre volets d'enrichissement :

- L'élève conserve sa priorité d'admission d'un niveau vers le suivant s'il respecte les critères préétablis pour chacun des volets d'enrichissement.
- Un élève qui aurait un échec dans son dossier académique pourrait être admis dans un volet (exception : volet Math/Science) si l'organisation scolaire le permet ou s'il répond aux critères d'admission de ce volet.
- Pour l'admission dans les quatre volets, les élèves du territoire de l'école ont priorité.

Document approuvé par le Conseil d'établissement de l'école le 18 mai 2021.